




LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 8 janvier. — Le comte Pozzo di Borgo, accompagné du prince de Lieven, ambassadeur de Russie, a eu hier une longue entrevue avec lord Grey.

Le prince Talleyrand a eu hier une entrevue avec lord Palmerston au bureau des affaires étrangères.

— Le ministre de Prusse a eu hier des entrevues avec les ambassadeurs de France et de Russie, et a aussi rendu visite au vicomte Palmerston.

— On sait maintenant que le déficit dans les revenus du dernier trimestre, s'élève à moins de 30,000 liv. st., et le surplus sur toute l'année à plus de 546,000 liv. st.

FRANCE.

Paris, le 9 janvier. — Ce matin, le ministre de Prusse s'est rendu chez le ministre des affaires étrangères, avec lequel il a eu une longue conférence, le ministre de Prusse s'est également rendu chez le ministre d'Autriche.

— On écrit de St.-Omer :

« La première colonne de prisonniers hollandais qui faisait partie de la garnison de la citadelle, est arrivée à une heure, le 5 janvier, à St. Omer, au nombre de 2000, escortée du 11^e léger et d'un détachement du 4^e chasseurs.

« Une foule considérable s'est portée à leur rencontre. On remarquait que cette colonne était presque entièrement composée de très-jeunes gens. On distinguait seulement quelques vieux militaires décorés de plusieurs ordres et de la légion d'honneur. La plupart portent une décoration qui leur a été donnée l'année dernière, après leur campagne de Belgique.

« La seconde colonne composée de 1600 hommes, arrivera le 6, escortée par le 5^e de ligne et un détachement du 5^e chasseurs. Ces prisonniers seront repartis ainsi qu'il suit : 1000 hommes à Hesdin ; 800 à Bethune ; 347 marins à Aire, 3500 St. Omer, compris 54 officiers, l'état-major et le général Chassé. »

— M. de Lamartine, le poète célèbre, qui voyage en ce moment dans l'Orient, vient d'être nommé député de l'arrondissement de Dunkerque, par le collège électoral de Bergues, à une grande majorité.

On écrit de Lille, le 9 janvier :

« M. Le Hon, ambassadeur de S. M. le roi des Belges près la cour de France, Mme. Le Hon, et M. Alfred Mosselman, attaché à la légation, sont arrivés hier au soir en cette ville venant de Paris.

« Aujourd'hui, M. l'ambassadeur de Belgique, accompagné de M. Alfred Mosselman, attaché à la légation, a reçu et complimenté à neuf heures et demie du matin LL. MM. le roi et la reine des Belges à leur arrivée à la frontière.

« Ce matin, à dix heures et demie, LL. MM. le roi et reine des Belges ont fait leur entrée dans notre ville, au milieu d'un grand concours de peuple et d'une haie de gardes nationales et de troupes de ligne. LL. MM. ont été complimentées par M. le maire, accompagné de ses adjoints et des membres du conseil municipal réunis dans un pavillon consacré pour cette cérémonie.

« L'artillerie de la garde nationale a annoncé par des salves l'arrivée des illustres hôtes. M. le lieutenant-général comte Corbineau, M. le maréchal-de-camp commandant le département et M. le co-

lonel de la garde nationale accompagné de leur état-major, s'étaient portés à leur rencontre et les ont accompagnés jusqu'au palais.

« La reine, Mme. Adélaïde et les princesses remontent, à la descente de la voiture, la jeune reine qui se précipita dans les bras de son auguste mère. Cette scène touchante et que nous n'essaierons pas de décrire, a excité au plus haut degré l'émotion des spectateurs à plusieurs reprises les cris de *vive la reine des Français ! vive la reine des Belges !* ont retenti dans la cour du palais.

« S. M. a témoigné le désir qu'aucune réception officielle n'eût lieu avant l'arrivée du roi. Si nous sommes bien informés, le motif de cette résolution a été de ne point déplacer à plusieurs reprises les autorités et les corps, et de réserver à la réception générale tout l'éclat qu'y ajoutera nécessairement la présence du roi et des princes.

« Elle s'est toutefois empressée d'admettre de jeunes demoiselles, au nombre de quarante environ, et appartenant aux familles les plus honorables de la ville, qui avaient recherché l'honneur de lui offrir ainsi qu'à S. M. la reine des Belges une corbeille de fleurs.

« Cet hommage a été reçu par les deux reines en présence de S. M. le roi Léopold, de Mme. Adélaïde, des princesses Marie et Clémentine et des dames des deux cours. Le discours adressé à S. M. la reine des Français a été prononcé par Mlle. Bigo-Damel, fille de M. le premier adjoint ; Mlle. Roussel, fille de M. le second adjoint, s'est acquittée de la même mission envers S. M. la reine des Belges ; les reines ont embrassé les deux aimables orateurs et plusieurs de leurs compagnes. Elles ont adressé à presque toutes des paroles pleines de grâce et de bonté.

« Le roi et la reine des Belges ayant été informés que MM. les officiers généraux et supérieurs de l'armée du Nord de la 16^e division militaire et de la garde nationale de Lille étaient réunis dans le salon de réception, se sont rendus au milieu d'eux, et les ont entretenus avec la bienveillance dont nous avons déjà été témoins il y a peu de mois.

« A l'heure où nous écrivons, entrent dans nos murs, les 22^e et 39^e régiments de ligne et une batterie composant la brigade Voirol, et d'autres troupes dont la tenue martiale fait l'admiration des citoyens qui se pressent sur leurs pas.

« La soirée consacrée aux épanchements de famille, si naturels après une assez longue séparation et dans les circonstances actuelles, ne donnera lieu à aucune fête publique, mais, nous n'en doutons pas, à beaucoup de fêtes privées, où l'on s'entretiendra de l'ineffable aménité de la reine et de son bonheur ; bonheur d'autant plus vif qu'il a été précédé d'anxétés que tout cœur de mère a ressenties.

Le 10 janvier, 4 heures de l'après-midi.

L'indisposition du roi Léopold n'est plus rien. Sa majesté serait sortie malgré le froid excessif si le docteur ne lui avait déconseillé. Elle dinera aujourd'hui à table.

Lille à tout l'aspect d'un camp : les troupes y arrivent de toutes parts, infanterie, cavalerie, artillerie, cela joint à la réunion des rois, des reines, des princes et princesses, la plus nombreuse dont on ait souvenir, rend la ville extrêmement animée. Le roi Louis-Philippe et les princesses sont attendus demain pour l'heure du déjeuner, la revue aura lieu après demain et le jour suivant ; plusieurs estafettes sont arrivées de la part du roi : il a été extrêmement bien reçu partout.

La reine des Belges est constamment assise à côté de sa mère à table, et ne la quitte presque point de la journée.

Le roi et la reine des Belges occupent le rez-de-

chaussée de l'hôtel de la préfecture : la reine des Français et les princesses, le premier. Toutes les dames, tous les officiers sont logés dans le voisinage de l'hôtel. La garde nationale fait le service avec la ligne. La garde nationale à cheval garde la porte de l'hôtel. La brigade de cavalerie du duc d'Orléans entre à Lille, et passe sous mes fenêtres au moment où j'écris.

Henri Monnier est arrivé de Paris pour donner quelques représentations.

9 heures du soir.

Comme je vous l'annonçais au commencement de ma lettre, S. M. a dîné à table. Elle est entièrement rétablie ; enfin il n'y paraît pas et on n'y pense plus.

ARRIVÉE DE S. M. LE ROI DES FRANÇAIS

A VALENCIENNES.

Le roi, après avoir passé la revue à Maubeuge, à onze heures du matin, des troupes de la garnison et des environs, partit pour le Quesnoy où il s'arrêta peu de temps et arriva à Valenciennes par le village de Marly à 6 heures du soir.

A la limite de l'arrondissement, entre Curgies et Jenlain, S. M. trouva M. le sous-préfet et la gendarmerie de Valenciennes.

Le cortège de S. M. se grossit ensuite des états-majors des généraux en garnison à Valenciennes et de la garde nationale à cheval qui s'était portée sur la route. Arrivée à la banlieue de la ville, S. M. fut reçue par M. le maire, les adjoints et le conseil municipal, à la tête de la garde nationale de la ville.

M. le maire a adressé au roi un discours, en son nom et en celui du conseil municipal ;

Des chevaux de main avaient été préparés pour l'entrée du roi, S. M. préféra mettre pied à terre et faire son entrée sans faste et pêle-mêle avec les curieux, et à la clarté des flambeaux.

Le roi fit son entrée en ville, entouré de ses trois fils, et au bruit des acclamations, du carillon et des cloches. Une portion de la garde nationale était hors la ville, une autre sur la place d'Armes, et les compagnies du centre formaient la haie. Une illumination improvisée éclairait la rue du Quesnois et la place ; toutes les rues étaient pavées de drapeaux tricolores, et remplies d'une foule de curieux de la ville et de la campagne.

S. M. a fait le tour de la place d'Armes aux flambeaux, et a passé devant le front des troupes de ligne qui y stationnaient depuis onze heures du matin. L'armée et la garde nationale ont uni leurs voix pour répéter le cri de *vive le roi !*

Les gardes nationales de Condé et d'Anzin ayant demandé à être passées en revue par le roi, arriveront aujourd'hui 10, au matin, à Valenciennes, et défilent sur la place d'Armes devant S. M.

On écrit de Valenciennes, le 10 janvier :

« Arrivé hier soir au milieu des plus vives et des plus nombreuses acclamations, ce matin le roi accompagné de ses trois fils, des maréchaux duc de Dalmatie et comte Gérard, ainsi que d'un grand nombre de généraux, a passé la revue de la brigade du général Zoepfel et de celle du général de Rigny, ainsi que de gardes nationales de Valenciennes et des environs.

« Favorisée par un temps superbe, cette revue a été magnifique, il y avait trois bataillons de gardes nationales, le 19^e léger, le 18^e de ligne, le 2^e de Hussards, le 1^{er} de chasseurs, et deux batteries d'artillerie.

« Près de 80 croix ont été décernées par le Roi, les choix ont reçu l'approbation générale.

t » Après la revue et la distribution des croix, les roupes ont défilé devant le roi et ses fils, puis après avoir visité et examiné les remparts et les fortifications extérieures le cortège est rentré en ville. Les fêtes vont continuer toute la journée. Le roi ne partira que demain matin, il s'arrêtera à Anzin pour passer en revue la garde nationale. »

BELGIQUE.

LIÈGE, LE 12 JANVIER.

La banque de Bruxelles continue à faire le service de caissier de l'état. Les discussions qui ont paru exister entre le gouvernement et la banque sont, nous dit-on, apaisés.

— On écrit de Calloo, 8 janvier :

« Tous les navires hollandais ont quitté la partie de l'Escaut qui nous avoisine. Jusqu'à présent aucune mesure n'est prise pour empêcher leur retour. »

« Pour le moment l'attention du gouvernement ne paraît fixée que sur le fort Ste-Marie, où deux mortiers à la Paixhans viennent d'arriver. »

— Un arrêté royal du 7 janvier, porte :

Le colonel Buzen (Gérard Servais), est nommé général de brigade.

Il commandera en cette qualité la 7^e division de l'armée, en conservant ses fonctions actuelles de commandant militaire de la province d'Anvers et de commandant supérieure de la place et citadelle d'Anvers et des forts en dépendant.

Il conservera également son titre d'aide-de-camp près de notre personne.

— On écrit d'Anvers, le 10 janvier ;

« J'ai visité aujourd'hui l'hôpital militaire, dans lequel on ne compte plus que 51 Hollandais, qui tous ont des blessures extrêmement graves. Dans le nombre se trouvent deux amputés des deux jambes, et un autre auquel il manque un bras et une épaule. Le reste des blessés hollandais, au nombre de 109, ceux qui ont eu la possibilité de supporter un déplacement, sont partis il y a quelques jours pour Berg op-Zoom. »

« M. le colonel du génie français Morelet continue à se rétablir ; il est très bien, et avant un mois il sera en état de retourner en France. »

« M. le capitaine Lelièvre, qui se fait soigner à l'hôtel d'Angleterre, reprendra aussi incessamment le chemin de Valenciennes, sa ville natale. »

« En sortant de l'hôpital, je suis allé visiter nos bassins : le petit renferme notre flotte en miniature, composée de deux brigantins, quatre canonnières, et de plus les deux canonnières hollandaises qui ont pu survivre à l'incendie ordonné par le capitaine Koopman, l'une d'elles, totalement dématée, se trouve dans un piteux état ; mais celle qui fuyait et qui a été arrêtée au fort Philippe, n'est presque pas endommagée, elle pourra être utile et être montée le jour où on en aura besoin. »

« Une particularité, qui s'applique à ce petit bâtiment, mérite d'être citée : une bombe, avant sa capture, est entrée par derrière du côté de la Ste-Barbe. elle y a brisé quatre barils de poudre, et cela sans faire son explosion ! Cette bombe se trouve encore à la même place où elle est tombée. »

— Parce que, après une résistance inutile qui a coûté bien du sang et des larmes, Chassé n'a pu obtenir la faculté de se retirer librement avec sa garnison, le *Journal de La Haye* assimile le maréchal Gérard aux brigands des Apennins, aux pirates des états barbaresques, voire même au loup qui a envie de dévorer l'agneau.

Nous prions nos lecteurs de rapprocher cet ignoble langage des procédés généreux dont M. le maréchal Gérard, ainsi que les officiers et soldats sous ses ordres, se sont montrés si prodigues envers leurs prisonniers.

— Le 5 janvier, il est arrivé à Berlin un courrier du cabinet russe, venant de Londres.

— On écrit de St.-Petersbourg, 22 décembre :

« Il est connu depuis long-temps que notre empereur a remis la décision de l'affaire belge aux mains de son auguste beau père. On ne prend pas grand intérêt ; chez nous, à l'issue de cette affaire,

convaincu que l'on est, que la Prusse ne la laissera jamais venir à une guerre. On dit même que plusieurs régimens stationnés en Pologne ont reçu l'ordre de retourner dans l'intérieur. On s'occupe dans le sénat plus que jamais des affaires intérieures. »

FORCES DE LA FRANCE.

D'après les derniers recensements, la population de la France est aujourd'hui de 32,560,934 habitans. Le nombre total des célibataires de 20 à 35 ans, susceptibles de faire partie de la garde nationale mobile, est de 1,231,033.

Ainsi la France peut appeler plus de douze cent mille gardes nationaux sous les armes, sans recourir aux citoyens mariés ou veufs.

Ce n'est pas tout. Cette levée extraordinaire n'épuiserait point encore toutes les forces de la France. Il est constaté que la population virile de ce pays de 18 à 40 ans s'élève à 5,528,199 hommes. La France trouverait là d'immenses ressources.

En levant douze cent mille hommes, outre son armée de ligne, la France s'épuiserait moins que les puissances du Nord, qui aujourd'hui même opèrent leurs recrutemens dans une proportion plus forte.

La force numérique de la population virile de 18 à 20 ans est portée à 576,528.

Sur ce nombre, on a seulement inscrits l'année dernière, 294,000 hommes susceptibles d'être appelés sous les drapeaux, 80 mille seulement y ont été réellement appelés, et il y a eu 40 mille enrôlemens volontaires.

Avec de pareilles forces, un crédit immense, une population agglomérée comme celle de la France, les révolutions de juillet et de septembre n'ont rien à craindre du mauvais vouloir des puissances du Nord.

Plusieurs journaux hollandais ont annoncé, il y a quelques jours, que le cabinet de La Haye avait repoussé les dernières propositions qui lui avaient été faites par la France et l'Angleterre. Le *Handelsblad* de ce jour rectifie cette première nouvelle et dit que la réponse du roi Guillaume consiste en un contre projet envoyé à Londres le 9 de ce mois. Rien n'a encore transpiré sur la nature des propositions du roi de Hollande.

On lit dans un journal d'Anvers, du 11 janvier :

« On racontait ce matin au port que deux navires américains et deux anglais étaient entrés à Flessingue destinés pour Anvers ; que le commandant hollandais leur a fait dire qu'ils ne pouvaient monter l'Escaut, qu'ils n'avaient d'autre parti à prendre que celui de reprendre la mer. On ajoutait que les capitaines s'étaient refusés à se retirer à moins qu'ils y fussent contraints. »

« Nous n'ajouterons aucune foi à cette nouvelle. »

Nous avons publié hier la protestation du roi d'Espagne contre l'acte qu'on lui avait arraché pendant sa maladie et qui enlevait la couronne à sa fille, c'est un acte d'une haute importance, et qui doit avoir pour résultat de consolider les améliorations introduites par la jeune reine : c'est un coup funeste porté aux espérances des rétrogrades, dont l'infant don Carlos est le héros.

SOUSCRIPTION en faveur des Belges victimes des inondations commises dans les polders par les Hollandais.

On vient de publier des listes de souscription au profit des blessés Hollandais. Nous voulons bien croire qu'en y prenant part, beaucoup de personnes n'ont cru faire qu'un acte d'humanité. Mais ce n'est pas là l'idée mère de la souscription en question. Les anciens ministres du roi Guillaume, les collègues de M. Van Maanen, dont les noms figurent en tête des listes qu'on a récemment publiées, ont voulu faire une protestation en faveur de leur ancien maître. Voilà la vérité. On a voulu aussi prouver à l'étranger que l'ordre de choses actuel comptait beaucoup d'ennemis, et encourager le roi Guillaume dans sa résistance. Il était donc important de

détruire l'effet de cette démonstration, et telle est l'idée qui a présidé à l'ouverture d'une souscription en faveur des Belges qui ont souffert des dévastations commises par les Hollandais. Au moment du recensement où l'on montre tant de sollicitude pour les dévastateurs, il était juste de ne point oublier les victimes. Nous reviendrons sur cet objet important. Voici la première liste des signataires :

Le comte E. d'Oultremont de Wégimont.	Frs.	300
Raikem, procureur-général.	»	50
Le chevalier B. de Theux de Meyland, ministre d'état.	»	50
Duë Stas, pour le <i>Courrier de la Meuse</i> .	»	100
P.-J. Francotte.	»	100
G. A. Lamarche.	»	50
De Behr, président à la cour supérieure de justice de Liège.	»	50
Richard Lamarche.	»	100
Charles Marcellis.	»	50
Burdo Stas.	»	100
Vincent-Lamarche.	»	50
B. Bayet, conseiller.	»	20
Lombart, docteur en médecine.	»	20
J. H. Demonceau, échevin.	»	25
Ad. Bayet, avocat.	»	10
Félix Bayet.	»	10
Servais, avoué.	»	20
M. J. Lamarche.	»	25
R.	»	10
Anonyme.	»	21
Dejaer-Bourdon, échevin.	»	25
Le baron de Stockhem-Méan.	»	100
Le baron Van den Steen, gouverneur de la province de Liège.	»	200
La comtesse de Méan.	»	200
Le comte E. de Méan.	»	200
E. de Sauvage, président à la cour de cassation.	»	30
Nagels, directeur de la poste aux lettres.	»	25
Chevalier de Troussel.	»	10
Florent Martial.	»	10
J. B. Nassette.	»	5
Lagasse.	»	5
G. F. Simon.	»	5
J. H. Dumont.	»	2
Lovens, curé de St. Barthélemi.	»	15
Fassin-Billon.	»	2
Janssens-Leclerc.	»	5
H. Nassette.	»	5
Le comte César de Méan.	»	100
F. Lemmens.	»	10
Jongen et Delrez.	»	5
Le chanoine Xueneumont.	»	5
Bika, employé de la poste.	»	5
J. J. Redouté.	»	2
Sthal, chéuiste.	»	1
Un prêtre.	»	10
Anonyme.	»	5
Lavalle, père.	»	30
Gérard Deprez, employé des postes.	»	5
Antoine Deleeuw.	»	50
Pagani, professeur à l'Université.	»	20
La douairière de Wapenaert.	»	10
Un étudiant en lettres.	»	2
J. T. X. Wurth.	»	1
Un étudiant en sciences.	»	2
T. Lisen.	»	1
H. Thuillier.	»	3
Ve Lachenal.	»	3
Delbouille, notaire.	»	5
Anonyme.	»	5
Joseph Deleeuw.	»	50
Lavalle, fils.	»	10
Ve Genotte.	»	1
Mlle. Sarolea.	»	0
Dujardin, pharmacien.	»	5
Mlle. D. Metzger.	»	0
Ve Thuillier.	»	3
Charles Renard.	»	3
Un étudiant en médecine.	»	1
Massin.	»	5
Anonyme.	»	2
J.-M. Comhaire, employé de la poste.	»	2
Un étudiant en lettres.	»	2
Gilbert Deleeuw.	»	20
Anonymes.	»	7
Bethune.	»	5
L. Delaminne.	»	50
Le ch. de Longrée de Theux.	»	10
Henri Wasseige.	»	10
Jaspar, artiste.	»	5
Lecocq.	»	5
V. De Lavacherie.	»	10
Auguste Vischers, avocat.	»	10

VARIETÉS.

ÉTRANGE FACULTÉ DES ARAIGNÉES.

On a fait plusieurs expériences pour constater la faculté que possèdent les araignées de faire cesser leur état momentanément isolé sur un point, en attachant sans bouger un fil sur un autre point, un fil qui leur sert de conducteur.

Voici à ce sujet de nouvelles observations que nous jugeons assez concluantes pour mériter d'être recueillies.

J'avais remarqué dit l'observateur auquel nous empruntons ces détails, des fils d'araignée tendus d'un roseau à l'autre sur la surface de l'eau. Comme on ne peut supposer à ces animaux les moyens de cheminer dans un sur le liquide, je voulus connaître celui qu'elles emploient en pareil cas pour franchir les distances. J'en pris une sur le bout de mon doigt, et la maintenant ainsi à une certaine élévation, je ne tardai pas à apercevoir un fil très fin sortant avec rapidité du réservoir que possède cet insecte; ce fil, à mesure qu'il s'allongeait, flottait au gré d'un vent doux qui le porta bientôt vers un objet éloigné auquel il s'attacha. La communication se trouvant ainsi établie, ma prisonnière ne perdit pas de temps et s'échappa le long du fil.

Instruit de ce fait, je renouvelai plus d'une fois mon expérience en présence de témoins; je transportai des araignées sur l'eau, et me plaçant dans l'ombre de manière à pouvoir suivre de l'œil la direction du fil, je le vis chaque fois parcourir en une demi-minute une distance en dehors de la portée de ma vue, c'est-à-dire 25 à 30 yards; je suis porté à croire même que s'il ne se rencontrait pas un point d'appui dans ce rayon, le fil se projeterait encore plus loin.

Dans une autre occasion, je parvins à saisir l'opération complète et à suivre la marche d'une araignée vers un objet distant de 20 yards, où elle alla se réfugier en m'échappant.

Ayant pris sur mon doigt un de ces animaux, je vis, à l'aide d'un microscope, les valves de son abdomen s'ouvrir et donner passage, sur plusieurs points à la fois, à autant de fils gommeux, qui tous se réunissaient et se tendaient ensemble pour n'en former qu'un seul solide, lequel flottait au gré de la brise jusqu'à ce qu'il se trouvât porté, à une distance de 20 yards, à une branche d'arbre, où il resta attaché.

La manière dont l'insecte procéda pour atteindre ce but, intéressa au plus haut point leur curiosité. Il commença par attacher fortement son fil à l'extrémité de son doigt en y appliquant simplement la partie intérieure de son corps. Pendant tout le temps que ce fil resta flottant, ce que je pus observer en raison des inégalités d'épaisseur qui le rendaient visible et qui provenait sans doute de l'adhérence de quelques grains de poussière, l'araignée demeura tranquille sur son doigt, sans autre mouvement que celui qu'elle faisait de temps en temps avec une de ses pattes pour s'assurer si le fil était fixé quelque part, à peu près comme font les danseurs sur corde pour vérifier le degré de tension de celle-ci avant de s'y hasarder.

A la fin, l'animal parut avoir remarqué dans le fil un degré suffisant de résistance, quoiqu'il me fût impossible de découvrir à quel objet il avait pu s'attacher. Mais ici commença une opération fort singulière, et qui se fit avec la plus grande célérité. Par un mouvement rapide de ses pattes à crochet, l'araignée hala le balan de son cordage, lui donna le degré nécessaire de tension, et quand, à force de tirer, elle eut amassé un bout assez long de fil superflu, elle l'avala. Puis fixant de nouveau à son doigt l'extrémité qu'elle tenait, elle se glissa de suite le long du fil tendu, pour gagner l'autre point d'appui. Alors j'attachai moi-même à un objet voisin, le bout fixé à mon doigt, et je suivis l'animal dans sa traversée. Comme je n'avais pas observé aussi bien que lui le degré de tension, le fil, trop lâche, s'agitait beaucoup par l'action de la brise. Néanmoins, je vis mon araignée arriver à bon port à une branche d'arbre où l'autre extrémité du fil était fixée. La distance était de 20 yards au moins.

(London Phil. Magazine.)

M. Barruel, chef des travaux chimiques à la faculté de médecine de Paris, pense, d'après les recherches qu'il a faites sur la présence du fer dans le sang, qu'il pourrait extraire du sang d'un caflavre assez de fer pour frapper une médaille du volume d'une pièce de 40 francs.

— Quinze années ont tellement accru le domaine des naturalistes, que le nombre des espèces d'oiseaux connus, fixé par Linnée à 1,300, et par Buffon à 1,700, l'a été en 1830 à 6,500, et qu'en 1828 M. Cuvier connaissait 6,000 espèces de poissons, tandis qu'en 1802, Lacépède n'en avait pu examiner que 1,300 seulement.

— Les journaux allemands, en donnant de magnifiques récits de la découverte d'immenses mines d'argent dans le Chili, entrent dans le moment où le prix de l'argent baissera considérablement par suite de l'énorme masse de ce métal que l'exploitation des nouvelles mines va jeter dans la circulation.

TAXE DU PAIN A LIEGE du 12 janvier.

Pain de seigle, 29 centimes.
Pain moitié seigle et moitié froment, 40 centimes.
Pain dit de ménage, 51 centimes.

VILLE DE LIEGE. — Taxes Municipales.

A l'occasion de la mise en vigueur au 1^{er} janvier 1833, du nouveau tarif des taxes municipales de cette ville, des marchands bouchers ont augmenté les prix des viandes dans une proportion qui excède de beaucoup le rapport de la majora-

tion du tarif sur cette denrée, ainsi qu'on le verra par le tableau ci-après :

OBJETS IMPOSÉS.	TAXES EXISTANT EN KILOGRAMME EN 1830		TAXES EXISTANT EN KILOGRAMME EN 1831		TAXES EXISTANT EN KILOGRAMME EN 1832		TAXES EXISTANT EN KILOGRAMME EN 1833.		DIFFERENCE en moins. — Comparaison avec 1830.		DIFFERENCE en plus. — Comparaison avec 1832.	
	centim. mill.	le droit de l'état.	centim. mill.	le droit de l'état.	centim. mill.	le droit de l'état.	centim. mill.	le droit de l'état.	centim. mill.	le droit de l'état.	centim. mill.	le droit de l'état.
Boeuf,	14	224	4	107	8	054	6	170	3	947	3	065
Taureaux et génisses,	11	777	3	400	6	666	5	111	5	266	3	266
Vaches grasses,	15	920	4	600	8	666	5	920	3	410	3	410
Vaches maigres,	22	027	6	366	6	666	15	361	300	300	300	300
Veaux gras,	14	716	4	250	8	333	6	383	4	083	4	083
Veaux maigres,	22	075	6	375	5	5	17	075	17	075	17	075
Moutons,	11	033	3	183	5	5	6	033	4	817	4	817
Porcs,	8	251	2	662	3	727	3	524	2	065	2	065

Avant la mise à exécution de la loi du 12 août 1822 qui avait établi le droit d'abattage, la taxe sur les viandes perçue au profit de la ville était plus élevée que celle du tarif actuel.

Dans le nouveau tarif on a proportionné les taxes à la valeur des objets, ce qui aura pour résultat n'avoir augmenté que d'une manière insensible l'imposition sur les viandes de moindre valeur que consomment principalement les classes inférieures. Au surplus la moyenne des augmentations sur toutes les espèces de viandes ne s'élève qu'au chiffre modique de 4 1/6 de centime par demi kilogramme soit la livre ancien poids 3/4 de liard, argent de Liège.

On sera convaincu par l'examen des articles dont se compose la deuxième catégorie du tarif où figurent la plupart des objets nouvellement taxés, du soin qu'a pris l'administration communale d'imposer ceux de ces objets qui sont particulièrement consommés par les classes aisées.

On a relevé quelques fautes d'impression dans l'affiche du nouveau tarif, parvenu le 31 décembre 1832 dans le courant de l'après-dîner, et devint être mis à exécution le 1^{er} janvier 1833.

Il a fallu l'imprimer la nuit avec la plus grande célérité, pour qu'il parut le lendemain. Elles sont échappées dans la rapidité du travail. Mais par une réimpression et une nouvelle affiche, les fautes vont être rectifiées. Elles n'ont pas existé pour la perception effective.

Liège, le 10 janvier 1833. (Article communiqué.)

ETAT CIVIL DE LIEGE du 11 janvier.

Naisances : 3 garçons, 4 fille.
Décès : 2 garçons, 4 fille, 4 femme; savoir : Marie Anne Lefebvre, âgée de 92 ans, rentière, rue Féronstrée.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui dimanche (3) janvier, abonnement courant, *Fra Diavolo* ou *l'hôtellerie de Terracino*, opéra en trois actes; précédé par la deuxième représentation du *Tartuffe* ou *l'Imposteur*, comédie en 5 actes et en vers, de Molière.

Lundi 14 janvier, abonnement suspendu, la reprise de *Zampa* ou *la fiancée de marbre*, opéra en trois actes; la première représentation de *la Fin d'un Bal*, vaudeville en un acte.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Dimanche prochain, à deux heures, on JOUERA un gros COCHON aux QUILLES, chez DEBEUR, faubourg St. Gilles.

HUITRES anglaises, chez PARFONDRIY, derr. l'Hôtel de Ville

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville

Le jeune LÉONARD a l'honneur d'annoncer au public que le CONCERT à son bénéfice est fixé au samedi, 16 février prochain; on peut souscrire et se procurer d'avance des cartes chez M. ROUMA, rue d'Amay, n° 652. 313

Mme. BEAUJEAN-BAYET a l'honneur d'annoncer qu'elle vient de recevoir de Paris un nouveau choix de modes, coiffures, bérêts, chapeaux, turbans, bonnets blondes et autres, corsages, pèlerines et mantilles blondes; étoffes riches pour robes de soirées et de bal; écharpes en tous genres, et tout ce qui constitue la parure des dames. 315

A LA RENOMMÉE, rue Hors-Château, n° 376.

C. JOUANARD teinturier dégraisseur, apprêteur de Paris, fait tout ce qui a rapport à son état, tant pour la toilette d'hommes que de dames, sans rien déconcer, rend le lustre aux objets confectionnés, blanchit schals, cachemirs, mérinos, etc., enlève toute espèce de taches sur les chapeaux des dames sans être démontés, ainsi que sur les tapis, meubles meublans les appartemens, soit en soie ou tout autre étoffes quelconques.

Il dégraisse aussi les uniformes sans endommager les broderies. 304

AVIS AUX INTERESSES.

Je reçois les obligations de 12 millions pour leur valeur intégrale et donne deux pour cent en sus. J'avance aux pensionnés des accisis, militaires, civils et autres, à peu de frais, le second trimestre de 1832.

Je continue de donner un agio élevé sur les louis, pièces de 20 et 40 francs, carlins, souverains, frédéricus, thalers, couronnes de Brabant et autres espèces étrangères.

J. F. MASU, rue Vinave-d'Ile, n° 52. 314

VENTE par autorité de justice.

Le mardi quinze janvier 1833, aux dix heures du matin, sur la place du Marché public de la ville de Liège, il sera procédé à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, d'EFFETS MOBILIERS, consistant en tables, chaises, commode, garde-robe, armoire et autres objets de ménage, quantité de betteraves, deux cochons propres à engraisser et une meule d'arrière foie; le tout sera payé argent comptant. 310

GUILICK DEVENASE, marchand bottier, rue St-Gangulph, n° 655, pied du Pont-d'Ile, a l'honneur d'annoncer qu'il a un joli Assortiment de CHAUSSURE de bal et autre, tant pour Dames que pour Hommes, et généralement tout ce qui concerne son état. 234

J. J. THEODORE, aubergiste, aux quatre Seaux, derrière la Magdelaine, n° 441, VEND CHAUD à faire la chou-route ainsi que la CHOUROUTE apprêtée. 51n

Un OUVRIER FORGERON qui connaît sa profession parfaitement, peut entrer en condition chez J. MENGELBIER, fabricant de voitures, à Aix-la-Chapelle. 259

ETABLISSEMENT LITHOGRAPHIQUE.

Les frères FABRONIUS dont le domicile actuel est rue du Monton-Blanc, n° 628, à Liège,

ont l'honneur de prévenir le public qu'ils lithographient estampes, portraits, caricatures, et tout dessin quelconque: fac simile, cartes astronomiques, géographiques, hydrographiques, généalogiques, cartes d'adresses et de visites, lettres de faire part et lettres de voiture, billets de commerce, prix courans, annonces; enfin ils se chargent de tout ce qui se rattache à leur art.

Notamment des impressions sur le bois pour tabatières, etc. Ils espèrent, par la bonne exécution de leurs ouvrages et la modicité des prix, mériter la confiance générale.

Au même n°, beau QUARTIER composé de 4 pièces, à LOUER. 452

() A VENDRE cinquante-deux perches trente aunes carées de prairie, située à Grandaz, commune de Hermée, tenue en location par la veuve Jean Godin née Tasset. S'adresser au notaire LIBENS, place St.-Pierre, à Liège

Un COCHER allemand, muni de bons certificats, cherche à se PLACER. S'adresser rue Sur Meuse, n° 340. 309

AVIS de MM. ROUX et CHAIS, pharmacien breveté de S. M. le roi de France.

La réputation que s'est acquise dans la France et dans l'étranger le Paraguay Roux, spécifique contre les maux de dents, puissant anti scorbutique, le met désormais au rang des remèdes les plus précieux que possède l'art de guérir. Les essais multipliés qu'en ont fait les médecins et les dentistes les plus célèbres de l'Europe, assurent sa supériorité incontestable sur tous les odontalgiques employés jusqu'à ce jour, il suffit d'un morceau d'amadou imbibé de Paraguay Roux et placé sur une dent malade pour calmer dans l'instant et constamment les douleurs les plus aiguës et les plus opiniâtres; cette propriété est constatée par toutes les villes de l'Europe où il y a des dépôts, et par des milliers de consommateurs qui pourraient l'attester, s'il avait encore besoin de preuves.

Le dépôt est chez GILLON-NOSSERY, rue Pont-d'Ile, n° 32, à Liège, qui vend de même le savon onctueux d'Aubril, précieux pour la Barbe; crème balsamique de sir Grenonck; eau de Botot pour les dents; poudre de Charlard, vinaigre de Pully; extrait du Portugal de Houbigant-Chardin; eau véritable de Ninon de l'Enclos; savon Démarson; et une infinité d'articles précieux pour la toilette.

MAGASIN PLACE VERTE N° 780.

Chez F. PRINZEN sont arrivés les assortiments de lainage, tels que gilets, jupons, camisoles caleçons tricotés et tissés pour femmes, hommes et enfans, en toute qualité, gilets, camisoles et jupons de cachemir, robes d'enfans, bas de laine de France et autres bas de Viganis gris et blanc de laine, blanc de gaze, idem bas tricotés, en toute qualité, bas de filouille pluchés et autres, bas de soie, chaussettes, en tout genre, chaussons, écharpes, callotins, bas d'enfans en laine en toute qualité et grandeur. Le magasin est toujours assorti en bas de coton, écriu et blanc à jours et unis et bonnets; quantité de foulards, cravattes soie noir et fantaisie, velours, madras soie noire, schals, manchons, tails, linges de table, damassés, flanelles, cotonnettes, etc.

500 gilets et caleçons confectionnés d'après les meilleurs modèles, depuis 1 fl. 25 c. à 6 fls. P-B. 778

MAISON à LOUER avec tannerie, rue des Tanneurs, n° 87 on peut louer la tannerie séparément. 326

Une FILLE de QUARTIER, munie de bons certificats, peut se présenter au bureau de cette feuille.

() Lundi 14 janvier 1833 et jours suivans, Mlle. NANTHON héritière bénéficiaire de son frère vivant directeur du théâtre de Liège, fera VENDRE à l'encan tout ce qui constitue la succession, consistant dans un magasin considérable de COSTUME de théâtre en tous genres, quantité de décoration, pièces de toile et de mérinos, magasin de musique, autres objets nécessaires aux représentations théâtrales, meubles, effets d'habillemens et autres.

Cette vente aura lieu à la porte d'entrée de la salle de spectacle, tous les jours de neuf heures du matin à une heure de relevée.

() ADJUDICATION le lundi 21 janvier 1833, à 9 heures du matin, pardevant M. BOUHY, juge de paix des cantons Sud et Ouest de la ville de Liège, en son bureau, sis rue St-Jean en Ile, n° 794, et par le ministère de M. DELVAUX, notaire, d'une MAISON, formant deux habitations, avec cour et dépendances, située en lieu dit Cocq Fontaine, commune d'Ans et Glain, tenant d'un côté à Evard Halbart, d'un autre à Louis Paque, et des deux autres aux chemins d'aisance. S'adresser, pour les renseignements, audit M. le juge de paix et audit M. DELVAUX, rue Vinave d'Ile, n° 41.

A VENDRE RENDRE ou ÉCHANGER une belle et grande MAISON, propre à un rentier, fabricant ou grand négociant, située rue derrière St. Jean Baptiste, n° 735, s'y adresser tous les jours ouvrables. 138

A VENDRE un bon BILLARD, avec ses accessoires, rue Pierreuse, n° 318.

VENTE D'IMMEUBLES SITUÉS A VOTEM.

Jeudi, 31 janvier, à dix heures du matin, il sera vendu aux enchères publiques, en l'étude du notaire GILKINET, rue Féron trée, à Liège :

- 1° 17 perches 43 aunes de terre, en lieu dit Dessous le Tillet.
- 2° Une prairie de 47 perches 43 aunes, sise dans le village
- 3° Deux jardins de deux perches 48 aunes chacun, situés aussi dans le village.
- Tous ces biens loués au sieur Jean Louis Salmon, forgeron à Votem.
- 4° 69 perches 76 aunes de terre, sise au lieu dit Brouwir, détenue par le sieur Thomas Demeuse, de Hareng.
- 5° 26 perches 46 aunes de terre, tenant à la chaussée Brauchaut.
- 6° Et 21 perches 79 aunes de terre, Dessous le Tillet.

Ces deux pièces sont détenues par les sieurs Henri Marnette et Paquet Salmon, de Votem.

S'adresser en l'étude dudit notaire pour avoir communication du cahier des charges. 269

A VENDRE DE GRÉ A-GRÉ,

Les biens et rentes dont la désignation suit, divisés en deux lots, savoir :

- 1er Lot. — Le château et la ferme du Fraigneux, d'origine patrimoniale, situés audit lieu, canton de Nandrin, arrondissement de Huy; 4 lieues de Liège, à quelques pas de la grande route de France par Ciney et Dinant, et de l'embranchement de Terwagne à Marche, route de Luxembourg. Le château assez moderne, se compose de 4 pièces au rez-de-chaussée, 6 à l'étage et 4 mansardes, cuisine souterraine et accessoires. Le jardin avec bosquet percé d'allées et garni d'assez belle futaye, les prés et terres labourables appartenant au château, et formant avec lui un seul et même ensemble, contenant environ 10 bonniers Pays-Bas. Les autres biens ruraux composant l'exploitation de la ferme, mesurant ensemble environ cinquante quatre bonniers Pays-Bas, y compris 6 bonniers de bois taillis, peu distants du château.
- 2° Lot. — Rentes perpétuelles dues par différents particuliers de la commune de Nandrin, et environs; savoir :
litrons dés. m. s. g.
1° En épeautre 9336 42 38 " " en 27 articles.
2° En avoine 652 63 2 5 4 en 2 id.
3° En numéraire 228 francs 44 centimes en 14 id.

S'adresser au notaire DEMPYNNES, à Villers-aux-Tours, pour connaître le prix et conditions de la vente.

EN VENTE CHEZ J. A. LATOUR, imprimeur-libraire :

ALMANACH DE COMPTOIR ET DE CABINET pour l'année 1833, contenant les départs et arrivées des courriers et diligences; les foires de la province de Liège et des environs; les prières de 40 heures; les effractions en argent et en nature; la réduction du florin des Pays-Bas en francs, au taux de 47 1/4 cents pour un franc et vice versa. Feuille grand in-plano. Prix 5 cents.

VENTE DE TROIS MAISONS, SITUÉES A LIÈGE, RUE SUR LA FONTAINE.

Jeudi 24 janvier 1833, à dix heures du matin, par le ministère du notaire SERVAIS, à Liège, en présence de M. le juge de paix du quartier, en son bureau, établi en cette dernière ville, rue Saint-Jean-en-Ile, n° 794, il sera PROCÉDÉ à la VENTE, aux enchères publiques et en détail, des trois MAISONS ci-après désignées; savoir :

1° Une maison, cotée 92, avec remise, cour et un petit jardin, y contigu, aboutissant à la rue sur la Fontaine et à la rue Jonfosse.

Ces objets sont détenus par la veuve de Dieudonné Thonon.

2° Une autre maison, n° 94, également avec un jardin et attenant.

3° Et une autre maison, couverte en tuiles, avec cour portant le n° 95.

Tous ces immeubles sont situés en ladite rue sur la Fontaine, à Liège.

S'adresser, à l'effet de connaître les conditions de cette vente au bureau dudit M. le juge de paix, et en l'étude dudit notaire SERVAIS, dépositaire des titres. 284

VENTE VOLONTAIRE aux enchères, le lundi 21 janvier, à 10 heures du matin, en l'étude et par le ministère de M. PARMENTIER, notaire, place de la Comédie à Liège, d'une belle PROPRIÉTÉ patrimoniale, située à Fouron St-Martin, canton d'Aubel, consistant en un corps de ferme avec quartier de maître et 40 bonniers 6 1/2 verges grandes de terre labourable, jardin, prairies, pâture et bois, y compris le pourpris de 10 bonniers de prairie, le tout d'une facile exploitation; cette ferme est louée pour 6 ans, au prix de 2350 francs de fermage annuel, payable d'avance et susceptible d'une augmentation de revenu après ces 6 années d'un bon état de culture et labourage. S'adresser, pour les renseignements, audit notaire, dépositaire des titres de propriété et du plan géométrique de la ferme. 234

JOURNAL DES CONNAISSANCES UTILES.

ÉDITION DE PARIS. — 130,000 SOUSCRIPTIONS.

Indiquant à tous les Hommes qui savent lire : leurs droits, leurs devoirs et leurs intérêts.

PRIX, FRANC DE PORT POUR TOUTE LA BELGIQUE : PAR AN, CINQ FRANCS.

Il paraît le 1er de chaque mois une livraison de 32 pages in-8°, composée de 180,000 lettres, et contenant la matière de 250 pages d'impression ordinaire, offrant ainsi, au plus bas prix, le résumé mensuel et encyclopédique de tout ce qui se publie en Europe de bon, d'appliquable et d'utilité sur la législation, l'agriculture, l'industrie, le commerce et les arts.

Le Journal en terminant la première année de son existence, l'année des essais, a commencé la deuxième année, celle des progrès, par d'importantes améliorations : 1° rédaction portée à 500 francs la feuille, 32 fr. la page, dix fois plus cher que ne paient les journaux de luxe; 2° addition d'une couverture en papier de couleur; 3° impression d'Everat, à Paris; 4° emploi de nouveaux caractères trois fois plus forts sans cependant que chaque livraison cesse de contenir 180,000 lettres; 5° enfin

Dix dessins d'objets utiles, exécutés par M. Leblanc, professeur de dessin au Conservatoire des Arts et Métiers de Paris, et gravés par M. Thompson, graveur anglais et les premiers artistes de Paris.

Ces dessins rendent impossibles, à moins d'un prix plus élevé, ou d'une exécution très-inférieure, toutes imitations contrefaçons ou réimpressions modifiées; ils font d'un journal qui coûte 5 francs par an un recueil sans rival

1° OBSERVATION

Publication d'éditions distinctes pour chaque pays.

Le succès obtenu par la Société pour l'Émancipation intellectuelle devient tellement européen, qu'à partir du 1er janvier prochain, il sera fait pour chaque pays une édition distincte qui permettra de remplacer par les parties les plus sailantes des lois nouvelles et de la législation de chacun de ces pays la portion de rédaction qui, dans l'édition de Paris, serait consacrée à des matières législatives d'un intérêt purement français

2° OBSERVATION.

Le souscripteur devient membre de l'association.

Les personnes qui souscrivent au Journal des Connaissances utiles, publié à Paris par la Société pour l'Émancipation intellectuelle, entrent, par le fait de leur souscription, dans cette vaste association qui compte en Europe plus de 130,000 sociétaires, liés entre eux par la plus féconde communauté d'efforts. Les personnes, au contraire, qui s'abonnent à la réimpression ou à l'imitation du Journal, faite par une société particulière, qui ne se rattache nullement à cette vaste et large association, dont le centre est à Paris, ne comprennent pas le but de la Société pour l'Émancipation intellectuelle, et s'isolent de cette association universelle.

On s'abonne, à Bruxelles, au bureau du Journal des Connaissances utiles, Montagne de la Cour, n° 2, et à Liège, au bureau du Politique, rue du Pot-d'Or, n° 622.

JOURNAL DES FEMMES

Gymnase littéraire.

Paraissant par livraisons tous les samedis.

Education, littérature, poésie, arts, sciences, bulletin littéraire, économie domestique, travaux de femmes, fragmens étrangers avec la traduction, modes, théâtres, variétés.

Le but de ce recueil est de faire connaître les ouvrages des femmes. Rédigé par elles, il devient l'organe de leurs vœux, le dépositaire de leurs pensées. A côté de leurs productions littéraires, il présente sous une forme nouvelle les sciences, les arts, communs aux deux sexes, les travaux propres seulement aux femmes : il ennoblit l'économie domestique qui tient une si grande place dans leur existence, il donne un but moral aux futilités qu'il ne faut pas exclure, et qui répandent tant de charmes autour d'elle. En résumé, on a taché de réunir dans un cadre varié tout ce qui fait honneur au talent des femmes, tout ce qui est dans leurs goûts, dans leurs habitudes et dans leurs besoins.

La plupart des femmes qui ont acquis un nom dans les lettres ont déjà fourni des articles au Journal des Femmes. Quelques hommes distingués participent à la rédaction de ce recueil; mais leur rôle utile les restreint à présenter aux femmes les tributs des sciences auxquelles, jusqu'à présent, les études les ont rendues étrangères.

Le Journal des Femmes forme 4 volumes par année, et paraît tous les samedis, par livraisons, accompagnées soit de modèles de mode, de peinture ou de travaux de femmes, soit de lithographies, soit de morceaux de musique.

Ce journal paraît depuis le 5 mai 1832. Les abonnemens doivent toujours partir des 5 mai, 5 août, 5 novembre ou 5 février de chaque année, afin de former des volumes complets.

Nota. Le format du journal est grand in-8° Jésus. Il est imprimé sur papier très fort. Le luxe de cette publication ne laisse rien à désirer.

Prix de l'abonnement :

Paris et les départemens, pour 3 mois,	45 fr.
Six mois,	30 fr.
Étranger,	47 fr.
Pour six mois,	34 fr.

On souscrit à Paris :

Chez DUCESSEIS, imprimeur, quai des Augustins, n° 55. Et chez L. JANET, libraire, rue St-Jacques, n° 59.

COMMERCE.

Fonds anglais du 8 janvier. — Consol., 87 3/4 0/0. Fonds belges, 77 3/8. — Hollandais, 43 1/8.

Bourse de Paris du 9 janvier. — Rentes, 5 p. 100, jouiss. du 22 mars 1830, 101 fr. 25 c. — 4 1/2 p. 100, jouiss. du sept., 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 100, jouiss. du 22 janv. 1830, 72 fr. 90 c. — Actions de la banque, 0000 fr. 00 — Certif. Falconnet, 86 fr. 00 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 84 0/0. — Emprunt d'Haïti, 000 fr. 00. — Emprunt romain, 81 1/2. — Emprunt belge 78 3/4.

Bourse d'Amsterdam du 10 janvier. — Dette active, 418 00; idem différée, 0000. — Bill. de change, 00 00. — Syndicat d'amort., 70 1/4; idem 3 1/2 p. 100, 55 1/4. — Rente remb., 2 1/2 p. 100, 00. — Act. de la Société de commerce, 60 0/0. — Rus. Hop. et C., 94 et 96 3/8. — Ind. gr. liv., 57 3/4 00, idem C. Hamb., 00; idem en L., 0 0/0 00. — Danois à Lond., 00 0/0. — Rent. 3 p. 100, 72 1/8. — Métalliques, 00 0/0. — Naples Falc., 78 1/2. — Perp. à Amst., 54 7/8. — A. 4e levée, 00. — Rente perp., 00 0/0. — Lots de Pologne, 105 0/0. — Brésil., 50 0/0. — Grecs 2e levée, 00 0/0. — Guerre, 00 00. — Bill. du trésor, 000 0/0.

Bourse d'Anvers, du 14 janvier.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à trois mois.
Amsterdam.	718 avance.		
Londres.	406 1/2	N 40 3	A
Paris.	114 perte		
Frankfort.	36 1/4	N	
Hambourg.	35 9/16		

Escompte 0 p. 100.

Effets publics. — Métalliques, 90 1/2 5/8 P. — Lots portugais, 391 0 0/0. — Napolitains, 80 0/0 P. — Guelphes, 84 0/0. — Rente perp. Esp. de Paris, 00 0/0; idem Amsterdam, 56 5/6 1/4 A. 00. — Anglo danois, 00. — Lots Pologne, 000 0/0 00. — Anglo brésiliens, 51 0/0 0. — Emprunt romain, 80 1/2 N. — Emprunt belge de 42 millions, 000 0/0 00. — Idem de 10 millions, 00 0/0 — Idem de 24 millions, 76 1/2 A.

Bourse de Bruxelles, du 10 janvier. — Emprunt de millions, intérêt 000 0/0. — Emprunt de 10 millions, intérêt, 00 0/0 0. — Emprunt de 24 millions, 76 3/4 P.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.